

# L'ÉDITO

## Véronique Lamquin L'AVORTEMENT EST UN DROIT, PAS UNE INFRACTION

**I**l est interdit de se marier sauf si...

Il est interdit d'avoir des enfants sauf si...

Il est interdit de faire l'amour sauf si...

Il est interdit d'avorter sauf si...

Ni le mariage ni la procréation ni les relations sexuelles librement consenties ne constituent une infraction...

L'avortement est inscrit dans notre code pénal au titre des « crimes et délits contre l'ordre des familles et contre la moralité publique ». Sont passibles de poursuites le médecin et la femme qui le pratiquent, sauf s'ils respectent certaines conditions (une situation de détresse, moins de douze semaines après la conception...).

L'avortement n'est ni un crime ni un délit, c'est un droit. Inaliénable. Celui de chaque femme à disposer de son corps. Celui de chaque fille à renoncer à une grossesse dont elle ne veut plus. Celui qu'aucune religion, aucun conservatisme, aucun jugement, aucune autorité ne peut lui dénier.

Que craint-on ? Que permettre aux femmes de poser ce choix librement, sans culpabilisation morale ou pénale va généraliser l'interruption volontaire de grossesse ? Que l'avortement remplacera rapidement la pilule ?

Que les hôpitaux se rempliront d'irresponsables qui jouissent sans réfléchir ? Non ! Jamais ! Aucune femme ne recourt de

gaieté de cœur à un avortement... Les mots de Simone Veil,

**On ne peut pas, en 2018, invoquer la non-urgence du débat**

prononcés courageusement à l'Assemblée nationale française en 1974, résonnent aux oreilles de toutes celles qui ont posé ce choix douloureux ; de toutes celles qui ont vécu cette blessure dans leur chair et leur cœur ; de toutes celles qui espèrent ne jamais devoir s'y résoudre ; de toutes les femmes. Si la Belgique érige l'égalité hommes-femmes en valeur non-négociable, elle doit inscrire le droit à l'avortement dans sa loi. Sept partis, de la majorité et de l'opposition fédérales, ont déposé des propositions de loi en ce sens. Ouvrir le débat est une nécessité démocratique. Le refuser serait un terrible aveu de faiblesse.

Si le gouvernement fédéral veut faire de notre pays un Etat progressiste, comme il a pu l'être en autorisant le mariage et l'adoption pour des partenaires de même sexe ou l'euthanasie, il ne peut se retrancher derrière un accord de gouvernement muet sur le sujet, ni invoquer, en 2018, la non-urgence du débat. Si notre pays veut être un moteur pour les avancées éthiques au sein de l'Union européenne alors que certains de ses membres, comme la Pologne, remettent en cause ces combats, il faut sortir l'avortement du code pénal. En faire un droit doit être une évidence.